## 3. Mes tarifs

La politique de tarification de Me Marquez peut être résumée comme suit : éviter les mauvaises surprises à ses clients. C'est pourquoi, il insiste pour fixer des paramètres clairs avant d'accepter un mandat afin que ses clients puissent garder le contrôle de leur budget. À ce propos, il privilégie trois approches :

- 1. Le tarif horaire: Ici, vous êtes informés du nombre approximatif d'heures que pourrait prendre le mandat que vous confiez à Me Marquez, et ce, avant même de débourser un sou. Par exemple, si vous vous entendez sur cinq (5) heures de travail, alors Me Marquez s'engage à ne pas vous facturer des heures additionnelles sans votre consentement.
- **2.** Le tarif forfaitaire : Lorsque cela est possible, Me Marquez s'engage à exécuter le mandat que vous lui confiez en vous donnant un prix fixe et définitif pour le travail à accomplir, et ce, peu importe le nombre d'heures que ce travail pourrait lui prendre. Le méthode forfaitaire est celle que Me Marquez applique le plus souvent.
- **3. Le tarif en fonction du résultat obtenu :** En matière de litige migratoire, il lui arrive d'accepter des mandats qui sont le résultat combiné d'une facturation à taux horaire et une facturation forfaitaire, et dont la tarification finale peut dépendre du résultat obtenu. C'est le cas, par exemple, de certains dossiers que Me Marquez prend à pourcentage.
- **4. Des versements étalés :** Dans certains cas, Me Marquez accepte que vous le payiez par versements étalés sur plusieurs semaines ou plusieurs mois, et ce, en fonction de vos moyens financiers.

Contactez-le, il lui fera plaisir de vous donner une estimation sur le mode de tarification qui pourrait convenir à votre dossier, et ce, en tout respect pour votre budget.